

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00368

Numéro SIREN : 437 980 907

Nom ou dénomination : IMPACT

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2020 sous le numéro de dépôt 2794

01B 368
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
Date d'enregistrement au Greffe 14 FEV. 2020
N° DU DEPOT 20B 2794
LE GREFFIER

IMPACT
Société à responsabilité limitée au
capital de 7.700.- €

18 rue des Boulangers

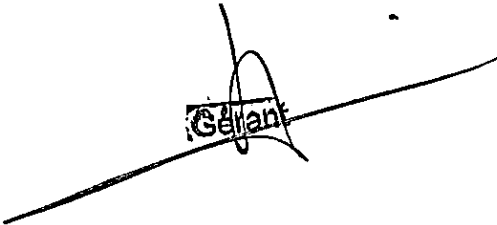
68100 MULHOUSE

BILAN AU 31 JANVIER 2019

COMPTE DE RESULTAT
(pour la période du 1^{er} février 2018
au 31 janvier 2019)

ANNEXE

Pour Copie Certifiée Conforme


Gérant

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/01/2019 12			Exercice N-1 31/01/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	13 259	8 154	5 105	5 263	158	3.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 141	1 141				
	Autres immobilisations corporelles	339 073	149 975	189 098	213 919	24 822	11.60
	Immobilisations en cours	71 153		71 153		71 153	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	20 551		20 551	20 551		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	20 000		20 000		20 000	
	Total II	465 177	159 270	305 907	239 733	66 173	27.60
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	560 745	80 626	480 119	448 653	31 466	7.01
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 800		1 800	6 564	4 764	72.58
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	46 817		46 817	48 383	1 567	3.24
	Autres créances	229 159		229 159	270 846	41 687	15.39
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	244 822		244 822	168 450	76 372	45.34
	Charges constatées d'avance (3)	33 159		33 159	39 669	6 510	16.41
	Total III	1 116 502	80 626	1 035 876	982 565	53 311	5.43
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 581 678	239 896	1 341 782	1 222 298	119 484	9.78

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

U2

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/01/2019 12	Exercice N-1 31/01/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 700)	7 700	7 700		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	770	770		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	549 000	435 000	114 000	26.21
	Report à nouveau	103	222	119	53.50
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	152 511	213 881	61 370	28.69
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	710 085	657 573	52 511	7.99
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	228 304	177 344	50 960	28.74
	Concours bancaires courants	187	147	40	26.86
	Emprunts et dettes financières diverses	73 371	23 539	49 832	211.70
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 476	277 037	5 562	2.01
	Dettes fiscales et sociales	55 813	78 888	23 076	29.25
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 547	7 768	5 221	67.21
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	631 698	564 725	66 973	11.86
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 341 782	1 222 298	119 484	9.78

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

547 594 444 241

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2019 12			Exercice N-1 31/01/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	2 116 104	19 338	2 135 441	2 127 498	7 944	0.37
Production vendue de biens						
Production vendue de services	5 140	3 269	8 409	4 040	4 369	108.15
Chiffre d'affaires NET	2 121 244	22 607	2 143 851	2 131 538	12 313	0.58
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 000	2 000	1 000	50.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			17 527	6 656	10 871	163.33
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			2 162 378	2 140 194	22 184	1.04
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			1 454 667	1 337 347	117 320	8.77
Variation de stock (marchandises)			37 523	30 290	67 813	223.88
Achats de matières premières et autres approvisionnements			12 864	11 040	1 824	16.53
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			358 873	265 023	93 850	35.41
Impôts, taxes et versements assimilés			6 299	4 871	1 429	29.33
Salaires et traitements			149 094	148 507	587	0.40
Charges sociales			30 227	44 392	14 164	31.91
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			31 375	32 479	1 104	3.40
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			23 584	27 629	4 045	14.64
Dotations aux provisions						
Autres charges			559	589	30	5.11
Total des Charges d'exploitation (II)			2 030 020	1 902 166	127 854	6.72
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			132 358	238 028	105 670	44.39
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

CR

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/01/2019	12	31/01/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		50 000		50 000		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1 133		1 111	22	2.01
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				1 000	1 000	100.00
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		51 133		52 111	978	1.88
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		2 552		4 207	1 655	39.33
Différences négatives de change		509			509	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		3 061		4 207	1 146	27.23
2. Résultat financier (V-VI)		48 072		47 904	168	0.35
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		180 430		285 933	105 502	36.90
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 140		1 387	4 754	342.80
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				4 346	4 346	100.00
Total VII		6 140		5 732	408	7.11
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 055		12 720	9 664	75.98
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				1 000	1 000	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		3 055		13 720	10 664	77.73
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		3 085		7 987	11 072	138.63
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		31 004		64 064	33 060	51.60
Total des produits (I+III+V+VII)		2 219 651		2 198 037	21 614	0.98
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		2 067 140		1 984 156	82 984	4.18
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		152 511		213 881	61 370	28.69

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Handwritten signature

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations complémentaires (CICE)	6
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	9
Autres immobilisations incorporelles	9
Evaluation des immobilisations corporelles	9
Evaluation des amortissements	10
Titres immobilisés	10
Evaluation des matières et marchandises	10
Dépréciation des stocks et en cours	10
Evaluation des créances et des dettes	10
Dépréciation des créances	10
Disponibilités en Euros	10
Produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avance	11
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	12
Liste des filiales et participations	13
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	13

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 12 décembre 2018, il résulte que la société a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la société MGDM situé au 20 rue des Boulangers à 68100 Mulhouse.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société MGDM au profit d'IMPACT, associée unique personne morale de la société MGDM.

La date d'effet prévu est le 31 janvier 2019.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 7 588 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des

102

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 7 588 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	7 588
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	7 588

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 569		1 690
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 141		
Installations générales agencements aménagements divers	322 682		73 701
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 686		2 157
Immobilisations corporelles en cours			71 153
TOTAL	335 508		147 011
Autres participations	20 551		
Prêts, autres immobilisations financières			20 000
TOTAL	20 551		20 000
TOTAL GENERAL	367 628		168 701

W

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			13 259	13 259
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 141	1 141
Installations générales agencements aménagements divers		71 153	325 230	325 230
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			13 843	13 843
Immobilisations corporelles en cours			71 153	71 153
TOTAL		71 153	411 366	411 366
Autres participations			20 551	20 551
Prêts, autres immobilisations financières			20 000	20 000
TOTAL			40 551	40 551
TOTAL GENERAL		71 153	465 177	465 177

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 306	1 848		8 154
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 141			1 141
Installations générales agencements aménagements divers	109 752	28 425		138 177
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 696	1 102		11 798
TOTAL	121 589	29 527		151 116
TOTAL GENERAL	127 895	31 375		159 270

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 848				
Instal.générales agenc.aménag.divers	28 425				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 102				
TOTAL	29 527				
TOTAL GENERAL	31 375				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	74 569	23 584	17 527		80 626
TOTAL	74 569	23 584	17 527		80 626
TOTAL GENERAL	74 569	23 584	17 527		80 626
Dont dotations et reprises d'exploitation		23 584	17 527		

Handwritten signature

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	20 000		20 000
Autres créances clients	46 817	46 817	
Impôts sur les bénéfices	34 109	34 109	
Taxe sur la valeur ajoutée	30 219	30 219	
Groupe et associés	50 421	50 421	
Débiteurs divers	114 410	114 410	
Charges constatées d'avance	33 159	33 159	
TOTAL	329 134	309 134	20 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	108 007	108 007		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	120 484	36 380	84 104	
Fournisseurs et comptes rattachés	271 476	271 476		
Personnel et comptes rattachés	20 173	20 173		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 295	13 295		
Taxe sur la valeur ajoutée	17 825	17 825		
Autres impôts taxes et assimilés	4 521	4 521		
Groupe et associés	73 371	73 371		
Autres dettes	2 547	2 547		
TOTAL	631 698	547 594	84 104	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	107 774			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	89 508			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	6 203			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	770			770

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Réplicateur	717	100.00
Réplicateur + moulinette	1 673	100.00
Logiciel POLARIS	1 690	100.00
CREATION SITE INTERNET	7 489	25.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

12

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et info	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

uk

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	31 026
Total	31 026

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	233
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 614
Dettes fiscales et sociales	15 944
Autres dettes	2 547
Total	24 338

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	33 159
Total	33 159

UP

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	20 551		
Créances clients et comptes rattachés	46 817		
Autres créances	128 265		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		4 661	

Hypothèses retenues :

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- hausse des salaires de 2%
- turn over faible
- taux d'actualisation à 2,5%

12

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SARL MGDMM	1 000		100.00					618 024	14 312	
- SARL PACT2	20 000		100.00					925 031	147 757	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Factures fournisseurs exercice précédent	6 119	771800
- Arrondis et différences de règlements	21	771800
Total	6 140	
Charges exceptionnelles		
- Factures fournisseurs exercice précédent	2 348	671800
- Ecart provision CVAE 2017	643	671800
- Arrondis et différences de règlements	64	671800
Total	3 055	

IMPACT
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.700 euros
Siège social : 18 rue des Boulangers
68100 MULHOUSE

RCS MULHOUSE TI 437 980 907

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 JANVIER 2019

Le soussigné Laurent ROUSSIAUX, Gérant non associé de la société IMPACT, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2019 par la société LNR HOLDING, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'exercice clos au 31 janvier 2019 s'est soldé par une quasi stabilité du chiffre d'affaires qui s'est élevé à 2 143 850,60 euros contre 2 131 537,67 euros.

Au final, nous clôturons l'exercice avec un résultat bénéficiaire de 152 511,44 euros en retrait de 28%.

Aux termes d'un contrat d'apport en date du 10 janvier 2018, notre Gérant a apporté l'intégralité des titres qu'il détenait alors au sein de notre société, à la société LNR HOLDING, désormais associée unique.

Enfin, en date du 31 octobre 2018 nous avons pris à bail des locaux sis à STRASBOURG afin d'y ouvrir un établissement secondaire.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 janvier 2019, date de la clôture de l'exercice, il est à noter l'ouverture d'un établissement secondaire de notre société 1 petite rue de l'Eglise à STRASBOURG.

Par ailleurs, comme évoqué l'exercice précédent, notre filiale, la société MGDM, a fait l'objet d'une transmission universelle de son patrimoine à notre profit aux termes d'une déclaration de dissolution sans liquidation du 17 décembre 2018, avec effet au 1^{er} février 2019.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Notre magasin de STRASBOURG, ouvert depuis février 2019, devrait nous permettre de sensiblement augmenter nos résultats.



FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau, prévu par l'article L. 233-15 du Code de commerce, annexé au bilan.

Ces informations sont complétées par les éléments suivants :

Notre filiale, la société PACT 2 a clôturé son exercice social le 31 janvier 2019 avec un chiffre d'affaires de 925 030,67 euros en progression de 5 % et un résultat bénéficiaire de 147 757,30 euros contre 68 145,96 euros l'exercice précédent.

Notre filiale la société MGDM a, quant à elle, clôturé son exercice social le 31 janvier 2019 avec un chiffre d'affaires de 18 024 euros en progression de 2% et un résultat bénéficiaire de 14 312 euros en régression de 57 %.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 143 850,60 euros contre 2 131 537,67 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,58%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 18 527,00 euros contre 8 656,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 430 008,07 euros contre 1 378 676,11 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,72%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 358 872,94 euros contre 265 022,99 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 35,41%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 6 299,40 euros contre 4 870,61 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 29,33%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 149 094,02 euros contre 148 507,28 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,40%.

Le montant des charges sociales s'élève à 30 227,43 euros contre 44 391,73 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -31,91%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 5 contre 6 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 54 958,63 euros contre 60 107,51 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -8,57%.

Le montant des autres charges s'élève à 559,22 euros contre 589,34 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,11%.

UR

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 030 019,71 euros contre 1 902 165,58 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,72%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 132 357,89 euros contre 238 028,09 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -44,39%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 48 072,47 euros (47 904,48 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 180 430,36 euros contre 285 932,57 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -36,90%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 3 085,08 euros contre -7 987,13 euros pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés de 31 004,00 euros contre 64 064,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2019 se solde par un bénéfice de 152 511,44 euros contre un bénéfice de 213 881,44 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -28,69 %.

Au 31 janvier 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 341 782,22 euros contre 1 222 297,73 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,78%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 152 511,44 euros qui recevrait l'affectation suivante :

ORIGINE

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 152 511,44 euros

Report à nouveau antérieur : 103,06 euros

152 614,50 euros

AFFECTATION

A titre de dividendes : 60 000,00 euros

Au compte autres réserves : 92 000,00 euros

Au compte de report à nouveau : 614,50 euros

152 614,50 euros

Il est indiqué que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

12

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende serait mis en paiement à compter du 1^{er} octobre 2019.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est par ailleurs rappelé à l'associé qui a le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par lui-même, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2018	NEANT	NEANT	100 000 euros
2017	NEANT	NEANT	NEANT
2016	NEANT	NEANT	NEANT

Dépenses non déductibles fiscalement

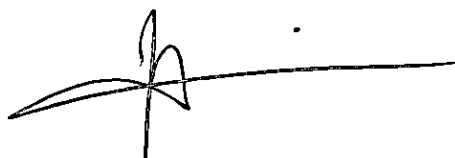
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'associée unique, en annexe au procès-verbal.

Pour Copie Certifiée Conforme

Le Gérant
Laurent ROUSSIAUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a horizontal line extending to the right.

Ch

IMPACT
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 700 euros
Siège social : 18 rue des Boulangers
68100 MULHOUSE

--
RCS MULHOUSE TI 437 980 907
--

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 26 JUILLET 2019

L'an deux mil dix neuf,
Le 26 juillet,
A 9 heures,

La société LNR HOLDING, 18 rue des Boulangers, 68100 MULHOUSE,

Propriétaire de la totalité des 770 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société IMPACT,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

En présence de Monsieur Laurent ROUSSIAUX, Gérant non associé de la société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Laurent ROUSSIAUX, Gérant non associé a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 janvier 2019 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2019 et le rapport de gestion ont été adressés à l'associée unique dans les cinq mois de la clôture dudit exercice.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2019 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.



L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2019 s'élevant à 152 511,44 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 152 511,44 euros

Report à nouveau antérieur : 103,06 euros
152 614,50 euros

AFFECTATION

A titre de dividendes :	60 000,00 euros
Au compte autres réserves :	92 000,00 euros
Au compte de report à nouveau :	<u>614,50 euros</u>
	<u>152 614,50 euros</u>

L'associée unique déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} octobre 2019.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en

UK

France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associée unique reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, l'associée unique prend acte des conventions relevant de cet article et conclues pendant l'exercice.

L'associée unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

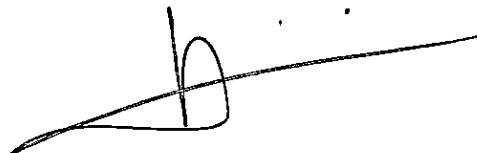
QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour Copie Certifiée Conforme

Pour la société LNR HOLDING
Associée unique
Laurent ROUSSIAUX



IMPACT
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.700 euros
Siège social : 18 rue des Boulangers
68100 MULHOUSE

RCS MULHOUSE TI 437 980 907

TEXTE DES PROJETS DE DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

DU 26 JUILLET 2019

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2019 s'élevant à 152 511,44 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 152 511,44 euros
Report à nouveau antérieur : 103,06 euros
152 614,50 euros

AFFECTATION

A titre de dividendes :	60 000,00 euros
Au compte autres réserves :	92 000,00 euros
Au compte de report à nouveau :	<u>614,50 euros</u>
	<u>152 614,50 euros</u>

L'associée unique déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),



- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} octobre 2019.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associée unique reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, l'associée unique prend acte des conventions relevant de cet article et conclues pendant l'exercice.

L'associée unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Pour Copie Certifiée Conforme


Gerant